



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA - Cinquième session**

Rome, 12-13 décembre 2002

**OEUVRER POUR QUE LES RURAUX PAUVRES SE LIBÈRENT DE LA PAUVRETÉ:  
RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LA SIXIÈME RECONSTITUTION DES  
RESSOURCES DU FIDA (2004-2006)**

La Consultation est invitée à examiner la version révisée de la partie V – Section B du rapport.

**B. Corréler l'allocation de ressources à la performance**

41. Afin de maximiser son impact sur la pauvreté rurale, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé, le FIDA continuera de concentrer ses ressources sur les possibilités les plus à même de se traduire par une réduction rapide et durable de la pauvreté rurale grâce à un système d'allocation fondé sur la performance, conçu et appliqué de façon explicite et transparente. À l'image des dispositifs analogues qui sont déjà en place dans d'autres IFI, ce système aura pour but de faire en sorte que les pays qui ont créé un cadre national, sectoriel et local propice à une réduction durable de la pauvreté rurale, ou qui sont en train de le faire, se voient attribuer *ex ante* par le FIDA des allocations de ressources en rapport avec leur aptitude avérée à utiliser ces fonds avec efficacité, les pays les plus performants recevant des allocations plus élevées que les moins performants. Il devra aussi prévoir pour les pays qui n'ont pas encore réussi à mettre en place un tel cadre mais manifestent une réelle intention d'engager des réformes l'octroi d'un soutien de niveau et de nature appropriés qui puisse les aider à surmonter les difficultés rencontrées.

42. Le SAP du FIDA devrait s'inspirer de l'expérience et de l'approche générale d'autres IFI en la matière (notamment le FAdD, le FAsD et l'IDA), mais aussi refléter clairement le mandat spécifique du Fonds, ses mécanismes d'assistance, sa structure financière et son mode de gouvernance. Les allocations de ressources devraient découler d'une combinaison judicieuse des évaluations de la performance et des besoins de manière à refléter comme il convient l'engagement du FIDA dans les pays les plus pauvres. L'évaluation des performances des différents pays devra revêtir trois dimensions: performance générale, performance sectorielle et performance du portefeuille. Les évaluations de performance devraient comprendre et présenter explicitement une analyse et une pondération appropriée des facteurs pertinents de gouvernance. En tenant compte à la fois de la performance et des besoins des pays, l'allocation des ressources refléterait ainsi comme il convient l'engagement du FIDA dans les pays les plus pauvres.



43. Les évaluations de la performance seront établies en toute indépendance par le FIDA, après les concertations au niveau national qui pourraient s'avérer nécessaires pour recueillir les données indispensables. Afin d'assurer une complète transparence, une fois le système pleinement appliqué, le SAP et ses résultats seront rendus publics. Les états membres du FIDA seront associés à l'élaboration et à l'application de ce système. L'objectif est de mettre sur pied un système pleinement transparent agréé par les membres du FIDA.

44. Les différentes modalités du système seront mises au point en concertation avec les États membres. Un groupe d'étude informel dirigé par le Vice-Président du FIDA et comprenant quatre représentants de chaque Liste sera mis sur pied pour suivre l'évolution de cette proposition. En accord avec ce groupe informel, le FIDA présentera une série de propositions plus détaillées à l'occasion d'une séance de travail organisée en marge du Conseil des gouverneurs et du vingt-cinquième anniversaire du FIDA en février 2003. Compte tenu des résultats de cette réunion, ainsi que des éléments apportés par le groupe d'étude informel, le FIDA préparera une nouvelle proposition, plus complète, qui sera présentée à une séance de travail informelle du Conseil d'administration, en avril 2003, et qu'il révisera et affinera une nouvelle fois par la suite, toujours en concertation avec le groupe d'étude informel, en vue de la soumettre pour approbation à la soixante-dix-neuvième session du Conseil d'administration en septembre 2003. L'année suivante, on réalisera les évaluations de pays de manière à intégrer le SAP au programme de travail examiné par le Conseil d'administration en 2004. Le programme de travail qui sera approuvé en 2004 pour les activités en 2005 impliquerait l'application du SAP dans le cadre des allocations régionales. Le programme de travail proposé pour 2006 présenté au Conseil d'administration en septembre 2005 prendrait en compte l'expérience de l'application du SAP au système des allocations régionales et en ferait un système uniforme de comparaison et d'allocation pour l'ensemble du programme de prêts, en prenant en considération la nécessité à la fois de refléter les priorités en ce qui concerne la répartition régionale de l'aide au développement et de maintenir à au moins deux tiers la part du programme de prêts du FIDA réservée aux emprunteurs qui bénéficient de conditions particulièrement favorables. En examinant le programme de travail pour 2006, le Conseil d'administration étudiera la proposition dans l'optique de déterminer si le système et les allocations qui en résultent répondent effectivement aux objectifs du développement dans le contexte des priorités régionales ou si la mise en application du SAP dans le cadre des allocations régionales doit être maintenue.